



Vol des biens personnels dans une voiture

Par **jessydiptero**, le **08/01/2009 à 14:19**

Bonjour, rnJe viens récemment d'être victime d'un vol dans mon véhicule. Vitre cassée et vol de mon sac de voyage dans le coffre arrière. L'assurance prends en charge la vitre mais en aucun cas les effets personnels volés ... est-ce normal ? rnJe tiens à préciser que je vis et suis assuré en Belgique et que je suis assuré en "Omnium complète" ce qui signifie tous risques.rnrnDe plus des ordures ont été versé dans ma voiture et les frais de nettoyage me seront remboursé si je paie une franchise de 250 €... plus chère que le coût du nettoyage bien sûr ...rnrnMerci de m'aider car je ne sais pas si j'ai un recours ou non. rnrnJessy

Par **jessydiptero**, le **09/01/2009 à 10:13**

Si quelqu'un peu m'aider s'il vous plaît car je ne sais plus quoi faire...rnMerci

Par **Visiteur**, le **09/01/2009 à 11:47**

bonjour,rnrnen belgique je ne sais pas mais en france ce n'est pas parce que l'on est assuré tous risques que les bagages sont assurés.. il faut relire votre contrat et voir si vous êtes assurés contre le vol des bagages.

Par **jessydiptero**, le **09/01/2009 à 12:00**

Merci pour cette indication. Je pense que pour la Belgique c'est à peu près similaire. En fait mon contrat précise que "la détérioration ou la perte d'objets pouvant être utilisés en dehors du véhicule n'est pas assurée". Or je me demande s'il est possible de jouer sur les mots car le vol n'est pas mentionné, il est sûrement compris dans le mot "perte" mais je trouve que c'est sujet à interprétation car je n'ai pas perdu mes effets personnels... on me les a volés. Qu'en pensez-vous ? Et encore merci. Jessy